



ARRETE N° ARR 24.513/E

PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL DE LA MAIRIE DE BRUNOY – ABROGE L'ARRETE N°24.096/E DU 19 MARS 2024

Le Maire de BRUNOY,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la fonction publique,

VU le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

VU la délibération n° 22.049/E du 28 juin 2022 de l'organe délibérant de la Ville de Brunoy fixant le nombre de représentants du personnel au comité social territorial et décidant le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,

VU l'arrêté n°23.017/E en date du 16 janvier 2023 portant composition du Comité Social Territorial de la Mairie de Brunoy,

VU l'arrêté n°24.096/E en date du 19 mars 2024 portant modification de la composition du Comité Social Territorial de la Mairie de Brunoy et abrogeant l'arrêté n°23.017/E du 16 janvier 2023,

VU le procès-verbal des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel au comité social territorial en date du 8 décembre 2022,

CONSIDERANT qu'il est de la responsabilité du Maire de désigner les représentants de la collectivité devant siéger au Comité Social Territorial au titre du collège Employeur,

CONSIDERANT le départ de la collectivité d'un agent représentant du personnel,

ARRETE

ARTICLE 1 : ABROGE l'arrêté n°24.096/E en date du 19 mars 2024, susvisé.

ARRETE N° ARR 24.513/E

**PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE
SOCIAL TERRITORIAL DE LA MAIRIE DE BRUNOY –
ABROGE L'ARRETE N°24.096/E DU 19 MARS 2024**

ARTICLE 2 : Désigne M. Dominique SERGI comme Président du Comité Social Territorial.

ARTICLE 3 : La composition du Comité Social Territorial siégeant auprès de la Mairie de Brunoy est la suivante :

Représentants de la collectivité	
Titulaires	Suppléants
Monsieur Dominique SERGI	Madame Nathalie ALCARAZ
Madame Valérie RAGOT	Monsieur Franck PEROIS
Monsieur Laurent BOSCH	Monsieur Denis LE NEGARET
Madame Sophie FERREIRA	Monsieur Julien SAHUGUET

Représentants du personnel	
Titulaires	Suppléants
Madame Stéphanie BOYER	Madame Sylvie PERRAIS-PERROT
Monsieur Pascal SCARATTI	Madame Marielle VALETTE-BAESKENS
Madame Sandrine QUIGNON	Madame Caroline BRUNEAU
Monsieur Fabrice MOANDA	Madame CORNUAU Séverine

ARTICLE 4 : La Direction Générale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARRETE N° ARR 24.513/E

**PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE
SOCIAL TERRITORIAL DE LA MAIRIE DE BRUNOY –
ABROGE L'ARRETE N°24.096/E DU 19 MARS 2024**

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera soumis au contrôle de légalité, affiché dans les locaux administratifs. Il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 6 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :
Madame la Préfète de l'Essonne,
Monsieur le Président du Centre de Gestion,
Aux Membres du Comité Social Territorial,

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera publié sur le site de la Ville, au registre des actes administratifs et affiché sur site ou sur les panneaux municipaux installés à cet effet. Une copie sera adressée au service Communication de la ville de BRUNOY.

Fait à Brunoy, le 04 décembre 2024

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine

Bruno GALLIER



Acte publié sur le site de la Ville le : 10/12/2024

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Arrêté
Numéro attribué à l'acte : ARR 24.513/E

Objet de l'acte : PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE SOCIAL
TERRITORIAL DE LA MAIRIE DE BRUNOY - ABROGE L'ARRETE N° 24.096/E DU
19 MARS 2024
Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique / 3 - Designation de représentants
Transaction Préfecture : 091-219101144-20241204-BRU_AR_24363_1-AR
Date de l'acte : 04/12/2024

Identifiant unique de l'acte : BRU_AR_24363_1

Date de réception en Préfecture : 10 décembre 2024